

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} mars 2019

Présents : H. Cormorèche, JL Bourdin, T. Lapalu, S. Farenc, E. Fleury, J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, N.Garampon, A. Rey, F.Roucaayrol, G. Virone,

Absents : M. Girer, G. Devrieux, H.Fayard, A. Fayot, C. Pichoud,

Pouvoirs : M. Girer à H.Cormoreche, G. Devrieux à E.Fleury, A. Fayot à T. Lapalu, C. Pichoud à JL Bourdin,

1. Désignation du secrétaire de séance

Jean-Luc Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du 1^{er} février est approuvé avec quelques modifications :

S. Farenc précise qu'elle avait demandé à ce qu'une réunion avec les élus soit organisée.

A. Fayot avait précisé être absente au conseil municipal du 1^{er} mars.

N. Curtet s'interroge sur les fautes présentes dans le texte de M. Girer. M. le Maire précise que le texte a été repris à l'identique. M. Girer ne demande pas à ce que des modifications soient faites.

M. Girer s'abstient sur l'approbation du dernier compte-rendu puisqu'il n'était pas présent.

3. Comptes de Gestion 2018 Approbation. Commune et Assainissement

M. le Maire présente les comptes de gestion 2018. Les comptes de gestion reflètent les écritures passées par la Trésorerie, écritures similaires aux comptes administratifs de la commune et de l'assainissement

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2018 du comptable public pour l'assainissement.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2018 du comptable public pour la commune.

4. Comptes Administratifs et résultats 2018. Approbation. Commune et Assainissement

M. le Maire présente le compte administratif de l'assainissement 2018.

Le compte administratif de l'assainissement est arrêté en fonctionnement avec un montant de 69 753,87 euros en dépenses et 238 302,57 euros en recettes ; et en investissement avec un montant de 609 727,61 euros en dépenses et 296 988 euros en recettes.

M. le Maire se retire pour le vote.

Après délibération le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 de l'assainissement.

Retour de M. le Maire.

M. le Maire présente le compte administratif de la commune 2018.

F.Roucaayrol demande d'où vient l'écart sur le CA et le BP pour le chapitre 73 ? M. le Maire lui précise qu'une recette exceptionnelle sur des terrains devenus constructibles a été perçue en 2018. M. Girer

ajoute qu'une partie de la dotation de compensation de la communauté de communes pour la voirie va être perçue en 2019 en investissement.

N.Curtet demande pourquoi le Maire sort pour le vote du compte administratif ? M.Girer et JL Bourdin lui précisent que la réglementation le prévoit puisque le compte administratif reflète la gestion du Maire du budget primitif.

Le compte administratif de la commune est arrêté en fonctionnement avec un montant de 1 210 675,81 euros en dépenses et 1 504 223,61 euros en recettes ; et en investissement avec un montant de 230 056,08 euros en dépenses et 206 229,56 euros en recettes.

M. le Maire se retire pour le vote.

Après délibération le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 de la commune.

Retour de M. le Maire

5. Budget communal. Affectation des résultats. Commune et Assainissement

M. le Maire présente les affectations des résultats, arrêtées à l'unanimité par le Conseil municipal en ces termes pour le budget assainissement, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 632 861,02 € est affecté pour 607 705,77 € à la section de fonctionnement au compte 002 excédents cumulés en recette et pour 25 155,25 € à la section d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2019. L'excédent d'investissement cumulé est reporté en recette d'investissement soit 525 670,09 €.

M. le Maire présente les affectations des résultats, arrêtées à l'unanimité par le Conseil municipal en ces termes pour le budget communal, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 1 784 522,68 € est affecté à la section de fonctionnement au compte 002 excédents cumulés en recette du budget primitif 2019. L'excédent d'investissement cumulé est reporté en recette d'investissement soit 748 624,98 €.

N. Curtet demande s'il n'y a pas une erreur dans la rédaction de la délibération. A.Comtet lui précise que non

6. Vote des Budgets Primitifs 2019. Commune et Assainissement

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'assainissement.

F. Roucayrol demande pourquoi le compte 618 est revu significativement à la hausse ? JL Bourdin précise qu'avec la nouvelle station d'épuration le plan d'épandage va être revu, et qu'une marge budgétaire a été prise.

La section de fonctionnement est arrêtée à 666 985,77 euros et la section d'investissement est arrêtée à 1 714 651,50 euros. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2019 de l'assainissement.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la commune.

M. Girer précise qu'une seule modification a été effectuée par rapport au dernier budget transmis aux conseillers, il s'agit de l'indemnité au Trésorier qui a été ajoutée même si elle ne sera pas nécessairement versée.

La section de fonctionnement est arrêtée à 3 131 689,68 euros et la section d'investissement est arrêtée à 4 035 011,73 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2019 de la commune.

7. Attributions subventions aux associations

JL Bourdin présente les subventions du compte 65548

E. Fleury présente les subventions du compte 6574 en précisant que la commission a conservé le principe de donner 6 euros par adhérent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes pour les comptes suivants :

Compte 65548	Montants attribués
Com. Com. Dombes Saône Vallée fonct. Gymnase Trévoux	1 500.00
SIEA : modernisation EP divers secteurs	14 000.00
SIEA : modernisation EP verchères	940.00
SIEA : YTEM EP + télécom + basse tension +électrification	25 186.52
SIEA : EP extinction lotissement reliés RD 1083	3 000.00
Frais mutualisation CCD marchés	1000.00
TOTAL	45 626.52
Compte 6574	
ASSOCIATIONS DE MIONNAY	
A.S.C.M.	3 138
Croq'notes	354
Football : Sporting Club Porte de l'Ain	448
Joyeuse Boule	300
Ludothèque	420
Mionnay en Corps	564
Savate Boxe Française / stretching	564
Sou des Ecoles	882
Tennis Club de Mionnay	588
Un parr'Ain Emploi	150
TOTAL	7 408.00
AUTRES ASSOCIATIONS	Montants attribués
Académie de la Dombes	30,00
FNACA (Anciens combattants Algérie)	35,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers St-André	130,00
Restaurant du cœur Ain	100,00
Secours catholique St André de Corcy	150,00
SPA Brignais	983.25
Foyer Socio-Educatif Collège St André de Corcy	285.00
FCPE Association Parents élèves Collège St André de Corcy	285.00
Prévention routière Ain	50.00
Centre aérés (participation 2,20€/jour/enfant)	700,00
Chambre des métiers et de l'Artisanat du Rhône	60.00
RASED commune Tramoyes	230,00
MFR La Vernée Péronnas	30.00
MFR La Saulsaie Montluel	30,00
APAJH Bourg en Bresse	30.00
VSDS Aide et Soins à Domicile Reyrieux	48.00
Les PEP 01	30.00
Accueil de jour Aux Lucioles Reyrieux	150.00
UDAF Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain Bourg	100.00
Banque alimentaire	100.00
Ecole de Condé Lyon (restauration tableau vierge à l'enfant)	500.00
TOTAL	4 056.25
Autres subventions exceptionnelles non prévues	340.00
TOTAL GLOBAL	11 804.25

N. Curtet demande si le budget fleurissement est maintenu à hauteur de 2700 €. A. Comtet lui précise que oui.

Départ de M. Girer

8. Marché espaces verts choix entreprise

M. Lapalu rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour l'entretien des espaces verts pour 2019 et 2020. Cinq entreprises ont répondu à la consultation, et trois ont été auditionnées.

Après examen des offres, la proposition de l'entreprise Tarvel est la mieux-disante au regard des critères de sélection des offres.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition de l'entreprise Tarvel de Genas, pour une année, renouvelable une fois pendant un an, pour un montant minimal de 13 500 € HT en 2019 et un montant maximal de 17 695 € HT en 2019.
- autorise M. le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que l'ordre de service pour prolonger le marché sur l'année 2020 si nécessaire.

9. Aménagement voirie RD 1083 Sud. Maîtrise d'œuvre. Avenant

M. Bourdin rappelle le marché de maîtrise d'œuvre signé avec la société SEDic pour l'aménagement sécurité voirie sur la RD 1083 au sud du village en lien avec le programme immobilier qui va débiter prochainement.

Il précise que le maître d'œuvre a été sollicité afin de nous accompagner dans l'aménagement de la parcelle AR33 qui pourrait être cédée par le lotissement des Près d'Albonne.

Dans ce cadre il convient de signer un avenant au marché d'un montant de 900 € HT au vu des missions complémentaires réalisées. Le marché initial de 11 250 € HT serait donc porté à 12 150 HT.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'avenant N°1 à intervenir avec la société SEDic,
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant N°1 d'un montant de 900 € HT portant le marché global à 12 150 € HT soit 14 580 € TTC.
- Dit que les crédits sont prévus au BP 2019 opération N°130

M. Bourdin précise qu'une mission va également être effectuée par le cabinet Sedic pour la reprise d'une canalisation d'assainissement sous la RD 1083.

10. Tableau des emplois. Modification

S. Jullien précise que la commission personnel propose à l'assemblée de revoir le tableau des emplois afin de créer un poste d'adjoint d'animation de 10 heures par semaines scolaires suite au départ d'un agent stagiaire et de supprimer les postes qui n'ont plus lieu d'être.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'agent d'animation temps périscolaire d'une durée de 10 heures par semaines scolaires sur le grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.
- décide de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet ouvert sur les grades d'adjoint technique 2^{ème} classe et 1^{ère} classe.
- décide de supprimer un poste d'agent pour l'entretien des bâtiments communaux et la surveillance durant le temps de midi d'une durée de 14h55' sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.
- dresse la liste modifiée des emplois de la commune à compter du 6 mars 2019.

11. APRR. Convention de superposition d'ouvrage d'art. Autorisation du Maire à signer

M. le Maire présente le projet de convention de gestion et d'entretien de rétablissement sur ouvrage d'art concernant le pont franchissant l'autoroute A46 lieu-dit sur Berion au niveau du Berger des Dombes.

Cette convention a pour but de préciser les relations pour la gestion de cet ouvrage entre APRR et la commune.

Il est notamment prévu que pour les passages supérieurs sont :

- de la responsabilité de la société concessionnaire : l'entretien et aussi les réparations de la totalité de l'ouvrage et de ses accessoires.
- de la responsabilité de la commune l'entretien et la réparation des chaussées, des revêtements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité est favorable à la signature de la convention de superposition d'ouvrages d'art pour le pont au lieu-dit sur Berion et autorise M. le Maire à la signer.

12. Marché accessibilité autorisation à signer les marchés

M. Lapalu rappelle le projet de mise aux normes accessibilités des différents ERP et l'Ad'ap déposé à la Préfecture sous le N°AA 001 248 15 B0055. Il présente les entreprises qu'il propose de retenir après consultation.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de retenir l'entreprise Colas pour le lot VRD pour un montant de 37 601,75 € HT soit 45 122,10 € TTC
- Décide de retenir l'entreprise Didier Signalétique pour le lot signalétique pour un montant de 1 423,20 € HT soit 1 707,84 € TTC.
- Décide de retenir l'entreprise Axel menuiserie pour le lot menuiserie pour deux devis d'un montant de 5 782,37 € HT soit 6 938,84 € TTC et de 250 € HT soit 300 € TTC.
- Décide de retenir l'entreprise JC Déco pour la peinture des portes pour un montant de 890 € HT soit 1 068 € TTC.
- Décide de retenir l'entreprise Handinorme pour la fourniture de deux boucles à induction pour un montant de 398 € HT soit 477,60 € TTC.
- Décide de retenir l'entreprise net collectivités pour la fourniture de trois tables pliantes pour un montant de 448,02 € TH soit 596,42 € TTC.
- Autorise M. le Maire à signer les marchés en conséquence
- Autorise M. le Maire à attribuer et à signer le devis pour la fourniture de boîtes aux lettres.
- Dit que les crédits sont prévus au BP 2019 opération N°123

13. Décisions

M. le Maire informe le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la commune pour les DIA N°006 parcelle AE 107, N°007 parcelle AC 163 et AC165.

M. le Maire informe le conseil qu'il a signé un courrier adressé à la SNCF avec les Maires de Villars, Saint André, Saint Marcel et Saint Paul concernant la desserte de la ligne Lyon Bourg-en-Bresse pour le maintien de ce service.

N.Curtet précise que les conditions de transports sont très mauvaises.

F. Roucayrol ajoute que le prix de l'abonnement mensuel est faible par rapport au coût de trajets quotidiens en véhicules.

14. Comptes rendus des commissions

- E. Fleury pour la commission communication précise qu'une rencontre a eu lieu avec l'entreprise émergence. Elle sollicite par ailleurs les commissions pour avoir des articles pour la prochaine Lettre.
- E. Fleury pour la commission association précise qu'elle a reçu l'association du Vélo pour l'organisation des 4 heures du VTT le 7 avril 2019.

- E. Fleury évoque la réunion avec le district de l'Ain de foot. Le terrain de foot en herbe ne semble pas convenir. Il est rappelé que suite à l'expertise de l'incendie qui a eu lieu au vestiaire du foot la responsabilité de l'association peut être recherchée.
- JL Bourdin précise que le budget prévisionnel de la salle polyvalente devrait être augmenté de 120 000 € à 130 000 € afin que les prestations soient complètes.
- JL Bourdin informe le conseil municipal qu'une réunion est prévue le samedi 30 mars 2019 avec les habitants concernés par une servitude de passage dans le cadre du projet d'assainissement des Platières. Il précise qu'une indemnisation va être proposée aux personnes concernées. Sans accord de tous, le projet sera stoppé.
- N. Curtet pour le CMJ informe que le nettoyage de printemps aura lieu le 30 mars, la collecte des bouchons le 16 mars. Le CMJ va faire des devis pour la mise en place de nouveaux bancs et pour restaurer l'arboretum. Un projet de pédibus va être étudié. La participation à Courir pour elle le 19 mai va être relancée.
- N. Curtet va rencontrer le service technique pour évoquer le fleurissement économe.
- T. Lapalu informe le conseil de l'échange avec les communes de Saint-André-de-Corcy et de Monthieux sur la sécurité.
- T. Lapalu précise que le service technique a tracé des bandes blanches.

15. Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil de la demande d'enregistrement de la société Alcyon pour l'exploitation d'une plateforme logistique, installation classée au titre de l'environnement à Civrieux qui va faire l'objet d'une enquête publique du 11 mars au 6 avril à Civrieux et d'un avis du conseil municipal lors du conseil d'avril.
- M. le Maire donne compte rendu des derniers échanges sur le projet de reprise du restaurant Chapel.
- M. le Maire évoque la réunion avec la Semcoda pour le projet d'agrandissement de la Maison de santé. Une réflexion englobant l'ensemble des terrains disponibles au centre du village est en cours. M. le Maire précise qu'un docteur remplaçant ne va pas rester et qu'un autre docteur va partir.
- M. le Maire informe le conseil que la pose de la 1^{ère} pierre pour la Résidence séniors aura lieu le jeudi 28 mars à 11 heures.
- M. le Maire informe le conseil qu'une réunion toutes commissions aura lieu le vendredi 8 mars à 19 heures afin de préparer la réunion publique et de refaire le point suite au dernier conseil. S. Farenc qui avait demandé cette réunion ne pourra être présente. Malheureusement, au vu du calendrier il n'est pas possible de trouver une autre date avant la réunion publique.
- M. le Maire rappelle les élections européennes qui auront lieu le 26 mai.
- Il évoque le décès de deux habitantes de la commune.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

